

Règlement concernant les réservations des terrains

Seuls nos membres en ordre de cotisation peuvent accéder à nos terrains gratuitement.

Pour devenir membre, rendez-vous sur www.tcultay.be > Infos > Cotisations.

1. RESERVATIONS INDIVIDUELLES

Les réservations de membre ont une durée d'une heure et sur un seul terrain à la fois. Pour effectuer une réservation, il faut spécifier un membre comme partenaire (avec son accord préalable) ou avec un invité (voir **Les conditions des invitations**). Les réservations de terrains se font au maximum une semaine à l'avance.

Seules des réservations pour cours collectifs, individuels, entraînement d'équipes (voir **Les conditions des entraînements par équipe**) peuvent être programmées sur plusieurs terrains et plus d'une semaine à l'avance. Les capitaines d'interclubs sont au courant de la procédure à suivre pour effectuer la demande.

La réservation peut s'effectuer depuis n'importe quel ordinateur connecté à Internet. Rendez-vous sur notre site www.tcultay.be! En haut de la page click sur le logo BalleJaune, notre partenaire, puis suivre la procédure de réservation : www.tcultay.be! Le Club > Réservation en ligne

Vous pouvez effectuer cette réservation durant une semaine et au plus tard 10 minutes avant le début de l'heure. N'oubliez pas en cas de problème de bien annuler votre réservation si vous ou votre partenaire ne peuvent venir (dans le souci d'offrir la possibilité à nos autres membres d'occuper le terrain). Cette annulation doit se faire le plus tôt possible et au maximum 1h l'heure réservée.

Si vous n'avez pas la possibilité d'effectuer par Internet la réservation ou l'annulation, vous pouvez toujours appeler le Club House au 04/382.26.14 et ce pendant les heures d'ouverture de celui-ci.

Attention : des sanctions peuvent être prise pour les membres qui n'occupent pas les terrains qu'ils ont réservés.

Rendez-vous sur notre site dans www.tcultay.be > La Brasserie pour connaître les heures d'ouvertures et le nouveau mode de fonctionnement de celui-ci.

Attention que le système de réservation en ligne va permettre également d'ajuster les heures de fermeture du Club House : L'heure de fermeture pourra être ajustée en fonctions des réservations arrêtées sur le site la veille à minuit.

2. Conditions de réservation automatique de terrains d'entraînements par équipe interclubs adultes 2019

Il est possible pour les capitaines d'interclubs de demander une réservation automatique de terrains, à condition :

1° de réserver au maximum 2 terrains/équipe durant 1h ou maximum 1h30.

Horaires possibles : de 18h00 à 19h00, de 19h00 à 20h30 ou de 20h30 à 22h00 les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

2° de réserver les terrains uniquement durant la période de compétition, càd

- pour les Dames/Messieurs/Messieurs 60 : du 22 avril au 16 mai
- pour les Dames 25/35/JV/Messieurs 55 et 65 : du 20 mai au 27 juin (voire plus tard en fonction du passage en interséries)

A SAVOIR : afin de permettre à tous les membres de profiter des terrains et des cours, nous ne pourrions accepter la réservation d'équipe que sur 3 voire 4 terrains (quand il n'y a pas cours) maximum à la fois.

ATTENTION : au cas où un entraînement d'équipe est annulé, il y a lieu de prévenir au moins 24h à l'avance afin de pouvoir remettre le/les terrains à disposition des membres.

Si nous devons nous apercevoir que des terrains réservés sont restés non utilisés (et malheureusement cela arrive chaque année !!!), nous nous réservons le droit de retirer IMMEDIATEMENT le privilège des réservations automatiques à cette équipe.

Merci de respecter scrupuleusement cette règle « de bien vivre » dans l'intérêt de tous les membres.

Pour vos réservations automatiques (et annulations) de terrains d'entraînements par équipe interclubs adultes 2019, vous pouvez contacter soit Sandrine Vandermaesen au 0478 306 788, soit Laurent Theunissen au 0497 119 249

Veillez leur faire part de vos desiderata pour le 10 avril au plus tard.

Merci de préciser : votre choix 1 – votre choix 2 – votre choix 3 afin de pouvoir répartir au mieux les terrains entre les différentes équipes.

A savoir que : - le jeudi est régulièrement très prisé tandis que le lundi est plus ouvert
- l'horaire 19h-20h30 est plus demandé que le 18h-19h et le 20h30-22h.

Si toutefois certains mêmes jours/tranches horaires devaient être sollicités par trop d'équipes, je serai contrainte de faire des choix et sachez que je donnerai la priorité aux équipes qui n'ont pas pu être servies sur base de leur 1er choix les années antérieures.

Merci pour votre compréhension, et surtout, bons entraînements et bonne saison 2019.

**Sandrine Vandermaesen
Laurent Theinissen
Responsables**

3. Les conditions des invitations

Durant toute la saison, hormis pendant les tournois, le club propose la formule des Vendredi Open, durant lesquels 3 terrains sont réservés pour les jeunes de 17 à 18h30 et de 18h30 à 20h30 pour les adultes. En double ou en simple suivant le nombre de participants, c'est le moment idéal pour faire découvrir votre club à vos amis et ceci de manière gratuite.

Il est tout fois possible pour chaque membre de profiter de **2 invitations payantes** destinées à des non-membres durant la saison à condition :

1° De réserver son terrain sur Internet ou au Club House et de régler les 5€ de participation avant de monter sur le terrain ou le plus tôt possible si le Club House est fermé.

2° Avant le 1er juillet, uniquement en dehors des heures de forte affluence, à savoir de réserver le LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI avant 18h et le MERCREDI avant 12h. Après le 1er juillet, il est possible de réserver à tout moment à l'exception des périodes de tournois et de stages.

3° Un même invité ne peut bénéficier que 2 invitations maximum.